



Demande de prix MAR20002-10251

Marché de services relatif à la réalisation d'une vidéo de témoignage et d'une vidéo motion design pour la communication sur les activités de co-création

Toute offre devra nous parvenir au plus tard le 20 mai 2025

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Marché de services relatif à la réalisation d'une vidéo de témoignage et d'une vidéo motion design pour la communication sur les activités de co-crétation Lot 1 - Une vidéo de témoignage Lot 2 - Une vidéo en motion design	
REFERENCES ENABEL	MAR20002-10251

2 Instructions aux soumissionnaires

Personne de contact au sein d'Enabel durant la procédure	
NOM :	Laura De Sutter
FONCTION :	Experte junior en contractualisation et administration
E-MAIL :	procurement.maroc@enabel.be

Données relatives à la procédure	
RÉCEPTION DES OFFRES :	L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF uniquement par email à procurement.maroc@enabel.be au plus tard le 20/05/2025. La Mailbox procurement.maroc@enabel.be génère une réponse automatique confirmant la réception des offres transmises. Si votre email a bien été reçu sur cette Mailbox, une seconde confirmation de réception (message non automatique) vous sera transmise au plus tard dans les 3 jours. Si vous ne recevez pas cette seconde confirmation, veuillez contacter le 0666/68.57.16 pour vous assurer que votre email a bien été reçu sur la Mailbox procurement.
DOCUMENTS À JOINDRE	• Fiche d'identification complétée et signée ; • Document prouvant que le soumissionnaire dispose bien d'un statut légal pour exercer son activité professionnelle (registre de commerce par exemple) ; • Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion ; • Déclaration d'intégrité ; • Formulaire d'offre de prix complété et signé ; • Fiche signalétique financière ; • CV des experts affectés à l'exécution du marché ; • Au moins 2 attestations de prestations délivrées par le soumissionnaire dans les 3 dernières années (2022, 2023 et 2024)

ELÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX	Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Sont notamment inclus dans les prix : • La gestion administrative et le secrétariat ; • Le déplacement, le transport et l'assurance ; • La documentation relative aux services, • Les honoraires ; • Les per diem éventuels, y compris les frais d'hébergement éventuels ; • La production et livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services ; • Les taxes et impôts d'application au Maroc y compris les retenues à la source à l'exception de la TVA ; • Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. • Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché. • Au moins 3 attestations de prestations similaires délivrées les deux dernières années (2023 ou 2024)
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	90 jours

3 Exécution

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHÉ	
NOM :	Céline Baes
FONCTION :	Project Manager, projet Tadafor

Données relatives à l'exécution	
Lieu	Les services seront exécutés dans les villes de Casablanca et Rabat, Maroc.
Durée/ Période d'exécution	Le marché débute à la notification d'attribution et a une durée de maximum un mois. En principe, la prestation de service devra être complètement terminée, clôturée et réceptionnée <u>au plus tard le 30 juin 2025.</u>

4 Termes de références

1. Contexte

Le Programme d'Appui à la participation citoyenne s'inscrit dans le cadre du partenariat entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne, visant à appuyer les efforts déployés en matière de promotion de la démocratie participative et de la participation citoyenne au Maroc. Le programme est mis en œuvre dans 60 communes de cinq régions : Casablanca-Settat, l'Oriental, Souss-Massa, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Beni Mellal-Khénifra.

Le projet Tadafor, composante 2 du programme, est mis en œuvre par Enabel, l'Agence belge de coopération internationale, en partenariat avec la Direction Générale des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Intérieur et le Ministère délégué auprès du chef du Gouvernement chargé des relations avec le Parlement (Direction des Relations avec la Société Civile). Il vise à renforcer la participation de la société civile dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques locales ainsi que la consolidation des dynamiques locales via des espaces de dialogue et la généralisation des bonnes pratiques en matière de participation citoyenne.

Dans ce cadre, le projet Tadafor a impulsé une démarche innovante en matière de participation citoyenne centrée sur la collaboration entre organisations de la société civile et collectivités locales (élues et administration) et la co-création d'initiatives en matière de politiques publiques et projets au niveau local.

Au total, via différents mécanismes de contractualisation propres à Enabel,

- 25 subsides ont été signés pour la mise en œuvre des projets de cocréation par des organisations de la société civile ;
- 32 projets de co-création ont été initiés avec les communes et les OSC et sont mis en œuvre en régie.

Par projet de cocréation, le projet Tadafor entend des projets définis, mis en œuvre, suivis et évalués dans un cadre de création collective entre les organisations de la société civile (y compris des OSC membres des IEECAG) et la commune.

La co-création met les destinataires/utilisateurs finaux du service/bien au centre du processus de conception du projet. Elle prend en compte les perspectives de chaque groupe d'acteurs par rapport à la façon dont il perçoit/vit un problème et conçoit les solutions à y apporter. Elle encourage les idées nouvelles et permet de penser en faisant. La co-création repose sur l'idée que les problèmes sont mieux résolus par et pour ceux qui les vivent. Il ne s'agit pas d'une simple collaboration. Il s'agit d'honorer véritablement les différents points de vue de toutes les parties prenantes concernées, y compris celles traditionnellement moins entendues, tout au long du processus de conception. Cela renforce le sentiment d'appartenance et des solutions pratiques et réalisables qui soutiennent la durabilité d'une initiative à long terme.

S'inscrivant dans le cadre des stratégies et plans au niveau local au Maroc et appuyés par Tadafor ces projets peuvent être de trois types : ils peuvent découler des plans d'ouverture des communes (initiative des gouvernements ouverts), ils peuvent s'inscrire dans les nouveaux plans d'action de la participation citoyenne adoptés par les communes, ils peuvent également être à l'initiative conjointe des communes et de leurs partenaires de la société civile.

Les secteurs visés sont ceux des outils et mécanismes de la participation citoyenne (tels l'accompagnement des espaces de concertation existants ou nouveaux), mais aussi de l'app aux processus participatifs locaux sur les questions de genre, des jeunes, de l'environnement, des espaces publics et autres secteurs des politiques publiques au niveau local.

Quel que soit la thématique ou le résultat atteint, le projet Tadafor cherche à comprendre et documenter de cocréation.

2. Objectifs

L'objectif de cette consultance est de communiquer sur les résultats de la cocréation, sa plus-value mais aussi ses défis et prérequis au bénéfice des citoyens marocains mais aussi des partenaires institutionnels, de l'Union Européenne ainsi que des acteurs de la société civile nationale et internationale.

3. Résultats attendus :

Les résultats attendus sont :

- Une vidéo de témoignage est réalisée au travers de l'expérience de 3 projets de cocréation qui ont connu un grand succès ;
- Une vidéo motion design est disponible pour expliquer la cocréation, les principales étapes, les défis, les prérequis et la plus-value dans le contexte des communes.

4. Méthodologie

Lot 1 : Une vidéo de témoignage

Le projet identifiera trois à cinq projets clés (autres que les projets identifiés au-dessus) dans différentes communes/provinces/régions différentes qui feront l'objet d'une vidéo témoignage présentant le projet de co-création, les acteurs, la démarche de cocréation engagée ainsi que les résultats atteints de manière concrète. Chaque vidéo aura une durée entre 1 à 2 minutes et sera en arabe sous-titré français. Cet outil a pour finalité de communiquer sur les résultats du projet. La vidéo devra être fournie en haute et en moyenne définition dans un format facilement partageable et utilisable.

Les outils doivent être didactiques, avoir un ton décontracté mais doit toujours rester sérieux. Ils ne doivent ni être choquant, ni moralisateur, ni humoristique. Le choix de la voix peut également se baser sur les précédents critères pour accompagner l'aspect visuel.

Pour les vidéos en arabe, un sous titrage en français devra être prévu.

Le prestataire devra faire recours à l'identité visuelle du projet Tadafor.

Lot 2 : Une vidéo en motion design

Le motion design couvre l'ensemble des arts visuels intégrant la notion de mouvement. Il peut s'exprimer sur tous les supports animés comme les œuvres de fiction (cinéma et film d'animation), les émissions de télévision et autres œuvres audiovisuelles, l'art numérique dans le cadre d'expositions, de performances ou de spectacles vivants, la publicité et le film institutionnel, les interfaces graphiques de pages web, logiciels et systèmes d'exploitation, la réalité virtuelle et la réalité augmentée, le mapping ou encore le jeu vidéo.

Le choix de la communication via motion design présente l'avantage d'avoir un éventail quasiment illimité des possibilités offertes par la création numérique. C'est le talent de l'illustrateur et du motion designer qui déterminent les limites des animations visuelles. Il est donc possible de créer des schémas, de représenter des statistiques, d'animer un texte, de jouer avec la typographie et les formes, mais aussi faire des mises en situation ou encore d'illustrer des concepts ou des process complexes. Cela présente une opportunité de donner une image didactique des outils au service de la société civile et des citoyen.ne.s.

Sur base d'un rapport de capitalisation de la co-création réalisée dans le cadre d'une prestation en parallèle, la mission consiste en la réalisation et/ou édition d'une vidéo d'information sur la démarche de co-création, dont la durée sera de 3 min maximum, avec la possibilité d'avoir un format réduit d'1 min pour un autre usage. La vidéo devra être fournie en haute et en moyenne définition dans un format facilement partageable et utilisable.

Les outils doivent être didactiques, avoir un ton décontracté mais doit toujours rester sérieux. Ils ne doivent ni être choquant, ni moralisateur, ni humoristique. Le choix de la voix peut également se baser sur les précédents critères pour accompagner l'aspect visuel.

Pour les vidéos en arabe, un sous titrage en français devra être prévu.

Le prestataire devra faire recours à l'identité visuelle du projet Tadafor.

5. Prestations à fournir

Lot 1 : Une vidéo de témoignage

Phase 1 : Réunion de cadrage – 0,5 journée

Au démarrage de la mission, une réunion sera organisée avec le prestataire, l'équipe du projet et le prestataire du marché sur la capitalisation pour clarifier la mission, les attentes et le déroulé et le lien entre les deux marchés. A la suite de cela, le prestataire proposera une méthodologie et un calendrier détaillant les différentes phases de réalisation du marché (script, conception et montage des vidéos ...). Le projet Tadafor pourra partager les informations disponibles sur les 6 projets identifiés.

Livrables attendus :

- Compte rendu de la réunion
- Méthodologie
- Calendrier

Phase 2 : Réalisation d'une vidéo témoignage sur la co-création – 12 jours

- Production d'un story board et d'une maquette
Sur base du contenu préalablement partagé, de la liste des personnes et organisations à rencontrer (commune, OSC, partenaires...), le prestataire sera amené à proposer le contenu, identifier les messages à faire passer et préparer un story board qui sera ensuite validé par le projet Tadafor. Après validation, une maquette sera réalisée et approuvée.
Livrables attendus :
 - Story board approuvé
 - Maquette approuvée.
- Prise d'image et de témoignages
Afin de réaliser la vidéo, le projet Tadafor mettra en contact le prestataire avec les acteurs des projets pour qu'il puisse échanger, rencontrer et visiter le projet. Cette phase permettra de prendre des images de bonne qualité, de collecter des témoignages pour la réalisation de la vidéo. En cas de besoin, en complément des échanges teams pourront être organisés avec les acteurs.
Livrables attendus :
 - Image et témoignage
- Production de la vidéo
Le prestataire sera amené à produire la vidéo y inclus les sons, les sous titrages et les voix off. Elles seront ensuite discutées, commentées en vue de leur finalisation. Le projet organisera un échange avec les projets de co-création concernés afin de s'assurer que leur expérience est bien relatée mais aussi avec l'Union Européenne et les partenaires institutionnels. Une fois validée, les vidéos seront partagées dans les deux formats : haute et moyenne définition.
Livrables attendus :
 - Un vidéo entre 1 et 2 min en arabe sous-titrée français en deux formats.

Lot 2 : Une vidéo en motion design

Phase 1 : Réunion de cadrage – 0,5 journée

Au démarrage de la mission, une réunion sera organisée avec le prestataire, l'équipe du projet et le prestataire du marché sur la capitalisation pour clarifier la mission, les attentes et le déroulé et le lien entre les deux marchés. A la suite de cela, le prestataire proposera une méthodologie et un calendrier détaillant les différentes phases de réalisation du marché (script, conception et montage des vidéos ...). Le projet Tadafor pourra partager les informations disponibles sur les 6 projets identifiés.

Livrables attendus :

- Compte rendu de la réunion
- Méthodologie
- Calendrier

Phase 2 : Réalisation de la vidéo en motion design – 10 jours

- Production d'un story board et d'une maquette
Sur base de la boîte à outil de co-création, le prestataire sera amené à proposer le contenu (introduction de la boîte, objectif, contenu ...), identifier les messages à faire passer et préparer un story board qui sera ensuite validé par le projet Tadafor. Le contenu de la vidéo motion design sera défini avec le projet. Après validation, une maquette sera réalisée et approuvée.
Livrables attendus :
 - Story board approuvé
 - Maquette approuvée.
- Production de la vidéo
Le prestataire sera amené à produire la vidéo y inclus les sons, les sous titrages et les voix off. Elles seront ensuite discutées, commentées en vue de leur finalisation. Le projet organisera un échange avec les projets de cocréation concernés afin de s'assurer que leur expérience est bien relatée mais aussi avec l'Union Européenne et les partenaires institutionnels. Une fois validée, les vidéos seront partagées dans les deux formats : haute et moyenne définition.
Livrables attendus :
 - Un vidéo entre 1 et 2 min en arabe sous-titrée français en deux formats.

Les différentes phases pourront s'organiser en parallèle.

6. Institutions et partenaires concernées

- Le projet Tadafor ;
- La Direction des relations avec la société civile relevant du Ministère délégué chargé des Relations avec le Parlement ;
- La DGCT ;
- Les collectivités locales ;
- Les IEECAG ;
- La société civile.

7. Profil requis

Le prestataire doit :

- être un.e professionnel.le de la communication, production audiovisuelle ;
- justifier d'expérience confirmée (au moins 5) en matière de tournage, de réalisation et développement de vidéos, et dans la production audiovisuelle ;
- disposer de personnel qualifié pour la réalisation des prestations demandées. Les profils et qualifications du personnel affecté à la réalisation des prestations est un critère déterminant dans le choix du prestataire. Il s'agit notamment, de personnel qualifié pour :
 - la vidéo motion design : script, son, montage motion et illustration/art visuels ;
 - la vidéo témoignage : script, prise de son/image, production.
- disposer du matériel professionnel nécessaire à l'exécution des prestations demandées ;
- avoir des connaissances du contexte des institutions publiques marocaines ;
- maîtriser les langues française et arabe tant à l'oral qu'à l'écrit ;
- avoir de l'expérience avec la production de vidéos similaires serait considérée comme un atout.

8. Planning de réalisation

La prestation de service devra être complètement terminée, clôturée et réceptionnée au plus tard le 30 juin 2025.

Lots	Etapes	Livrables	Homme/jour
Lot 1	Réunion de démarrage	Compte rendu de la réunion Methodologie Calendrier	0,5
	Vidéo témoignage et produit de la CC	Vidéo	12
Total			12,5
Lot 2	Réunion de démarrage	Compte rendu de la réunion Methodologie Calendrier	0,5
	Vidéo Motion design sur la co-création	Vidéo	10
Total			10,5

5 Conditions d'exécution services

5.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

5.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

5.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

5.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

5.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais de d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

5.7 Facturation et paiement

La facture électronique est envoyée par e-mail aux adresses suivantes :

celine.baes@enabel.be et fatimaezzahraa.tobaji@enabel.be

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés. La facture doit être libellée **en Dirhams ou en Euros** selon la monnaie dans laquelle le soumissionnaire a remis offre. Les soumissionnaires marocains doivent obligatoirement remettre offre et émettre leur facture en en dirhams marocains.

Les paiements seront effectués en MAD ou en euros selon la monnaie selon laquelle le soumissionnaire a remis offre.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et chaque paiement sera effectué après réception des prestations.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai maximum de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations.

5.8 Exonération de TVA

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

5.9 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

5.10 Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

5.11 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent

en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Le prestataire de services s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des données personnelles (RGPD). Si des données personnelles sont traitées dans le cadre du contrat, le fournisseur signera un contrat de traitement des données à caractère personnel, conformément aux articles 28 à 36 du RGPD. Ce contrat type pourra être fourni à la demande avant la remise des offres. Selon la nature des services fournis, le fournisseur procédera, en collaboration avec l'autorité contractante, à une analyse d'impact sur la protection des données, si nécessaire.

5.12 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#)), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des

questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

5.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

6 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

6.1 Fiche d'identification

6.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES			
NOM(S) DE FAMILLE ¹			
PRÉNOM(S)			
DATE DE NAISSANCE			
JJ		MM AAAA	
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)		PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
CARTE D'IDENTITÉ		PASSEPORT	PERMIS DE CONDUIRE ²
AUTRE ³			
PAYS ÉMETTEUR			
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴			
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE		VILLE
RÉGION ⁵	PAYS		
TÉLÉPHONE PRIVÉ			
COURRIEL PRIVÉ			
II. DONNÉES COMMERCIALES		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.	

¹ Comme indiqué sur le document officiel.

² Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

³ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁴ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁵ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE? OUI NON	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant) NUMÉRO DE TVA NUMÉRO D'ENREGISTREMENT LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE PAYS
DATE	SIGNATURE

6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :
<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdf19b>

NOM OFFICIEL⁶				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE	A BUT LUCRATIF			
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG⁷	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL⁸				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS		
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE		
PAYS	TÉLÉPHONE			
COURRIEL				
DATE		CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ				

⁶ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁷ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁸ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

6.1.3 Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :
<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL¹⁰			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹¹			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE		CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.2 Formulaire d'offres – prix LOT 1

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché **MAR20002-10251**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams ou en euros et hors TVA :

Poste	Désignation	Quantité	P.U en dhs HT
1.	Phase 1 : réunion de cadrage (conformément aux détails repris dans les termes de référence)	forfait	
2.	Phase 2 : Réalisation d'une vidéo témoignage (conformément aux détails repris dans les termes de référence)	forfait	
Total en dhs Hors TVA			
Taux et montant de la TVA			
Total en dhs toutes Taxes Comprises			

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

6.3 Formulaire d'offres – prix LOT 2

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché **MAR20002-10251**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams ou en euros et hors TVA :

Poste	Désignation	Quantité	P.U en dhs HT
1.	Phase 1 : réunion de cadrage (conformément aux détails repris dans les termes de référence)	forfait	
2.	Phase 2 : Réalisation d'une vidéo en motion désign (conformément aux détails repris dans les termes de référence)	forfait	
Total en dhs Hors TVA			
Taux et montant de la TVA			
Total en dhs toutes Taxes Comprises			

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

6.4 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** , c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. UNE infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#) ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud policy fr final.pdf \(enabel.be\)](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat

antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique : https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorier/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

6.5 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

6.6 Fiche signalétique financière

FICHE SIGNALETIQUE FINANCIERE											
INTITULE (1)											
ADRESSE											
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL									
PAYS											
CONTACT											
TELEPHONE		TELEFAX									
E - MAIL											
<u>BANQUE (2)</u>											
NOM DE LA BANQUE											
ADRESSE (DE L'AGENCE)											
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL									
PAYS											
NUMERO DE COMPTE											
IBAN (3)											
NOM SIGNATAIRES	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%; padding: 5px;">NOM PRENOM</th> <th style="width: 30%; padding: 5px;">FONCTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="height: 25px;"></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="height: 25px;"></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="height: 25px;"></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			NOM PRENOM	FONCTION						
NOM PRENOM	FONCTION										
<u>REMARQUES:</u>											

CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT
DE LA BANQUE (les deux obligatoires)

DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU
COMPTE (Obligatoire)

(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.

(2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas

(3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.